

Amos, 8 janvier 2021

En suivi à la conférence de presse du ministre de l'Éducation, le Centre de services scolaires Harricana résume les nouvelles consignes aux élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire ainsi qu'à leurs parents, applicables dès le retour en classe.

## Retour en classe des élèves du préscolaire et du primaire

Les élèves du préscolaire et du primaire retourneront en classe le 11 janvier, selon le calendrier scolaire de leur école.

- Un seul groupe-classe stable, en tout temps, sans mesure de distanciation.
- Les élèves des classes de maternelle 4 et 5 ans ainsi que du programme Passe-Partout n'ont pas à porter le couvre-visage.
- Le transport scolaire reprendra dès le lundi 11 janvier 2021 en suivant les parcours établis pour le préscolaire et le primaire depuis le début de la présente année scolaire. Le port du couvre-visage dans l'autobus est obligatoire pour tous les élèves à l'exception de ceux au préscolaire 4 et 5 ans.
- Distance de 2 mètres entre les élèves de groupes-classe stables différents. Distance de 2 mètres entre les élèves et le personnel. Lorsque ce n'est pas possible, port de l'équipement de protection individuelle (ÉPI) requis pour le personnel. Port d'un couvre-visage par tous les élèves en tout temps dans les corridors et les aires communes. Port du masque de procédure obligatoire pour le personnel. Port du couvre-visage en classe obligatoire pour les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année.
- Les activités parascolaires suspendues.
- Les sorties scolaires et activités interscolaires suspendues.
- Les projets pédagogiques particuliers maintenus en groupe-classe stable. Si impossible, une distanciation de 2 mètres doit être maintenue en tout temps entre les élèves ne provenant pas du même groupe-classe stable et les règles sanitaires doivent être rigoureusement observées.
- Visiteurs à l'école réduits au minimum. La présence des parents et de visiteurs dans l'école ne sera permise que sur rendez-vous. Le port du couvre-visage sera obligatoire pour les visiteurs et les parents qui se trouveront tant dans l'école que sur le terrain de l'école, dont la cour de l'école.
- Services de garde scolaire organisés dans le respect des groupes-classes stables ou instauration de sous-groupes respectant la distanciation physique de 2 mètres.
- Repas du midi avec les élèves provenant d'un groupe-classe stable respectant la distanciation physique de 2 mètres avec d'autres groupes-classes.

## Retour en classe pour les élèves du secondaire

Les élèves du secondaire demeureront à la maison et les services éducatifs à distance, selon l'horaire habituel, seront offerts jusqu'au 15 janvier 2021 inclusivement, selon le calendrier scolaire de leur école. Retour en classe à partir du 18 janvier 2021.

- Port d'un masque de procédure par tous les élèves en tout temps dans l'école et sur le terrain de l'école. Port du masque de procédure obligatoire pour le personnel dans toutes les aires communes, sauf en classe si la distance de 2 mètres avec les élèves est maintenue. Deux masques de procédure seront distribués quotidiennement aux élèves et enseignants.
- Activités parascolaires suspendues.
- Sorties scolaires et activités interscolaires suspendues.
- Projets pédagogiques particuliers maintenus en groupe-classe stable. Si impossible, une distanciation de 2 mètres doit être maintenue en tout temps entre les élèves ne provenant pas du même groupe-classe stable et les règles sanitaires doivent être rigoureusement observées.
- Visiteurs à l'école réduits au minimum. La présence des parents et de visiteurs dans l'école ne sera permise que sur rendez-vous. Le port du couvre-visage sera obligatoire pour les visiteurs et les parents qui se trouveront tant dans l'école que sur le terrain de l'école, dont la cour de l'école.
- Repas du midi avec le groupe-classe stable.
- Présence en classe un jour sur deux pour les élèves de 3e, 4e et 5e secondaire. L'horaire alternative sera transmise aux élèves en début de semaine prochaine. Elle ne s'applique pas aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage qui fréquentent une école spécialisée, une classe spéciale ou le Parcours de formation axée sur l'emploi.
- Cours à option se déroulant dans le respect de la distanciation physique de 2 mètres lorsque les élèves ne proviennent pas du même groupe-classe stable ou cours à distance.

En ce qui concerne la situation de la formation générale des adultes et la formation professionnelle, les élèves ont reçu ou recevront des renseignements les concernant via les pages Facebook de ces établissements.